Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : affaire 23S0035 - Avenant 1 de Maison de quartier des Genêts - Réaménagement de la zone ' Banque alimentaire ' - Lot 4 Peinture - Revêtement de sols (230091)

N° : VA_DEC2024_326
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2°, R-2194-2 et R-2194-3 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure avec la société Pique et Fils, située à Quesnoy sur Deûle (59894), l'avenant n°1 marché « Maison de quartier des Genêts – Réaménagement de la zone « Banque alimentaire » du lot 4 : Peinture – Revêtement de sols – afin de prendre en compte l'ajout des prestations suivantes :

- Travaux de mis en peinture sur nouvelle cloison, pour un montant de 1 152,00 € H.T. (mille cent cinquante-deux euros hors taxe).

Les nouveaux prix sont :

- Montant initial du marché : 20 860,00 € H.T.
- Montant du nouveau marché : 22 012,00 € H.T.
- Avenant n°1 : 1 152,00 € H.T. (soit une hausse de 5,52 %)

Imputation budgétaire : 2181.428.2200 ASCSGE

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 27 mai 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203389-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 juin 2024